

MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ ADMISSION EN 2^{de} PRO

17

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée.

PUBLIC CONCERNE

Exclusivement les élèves cristoliens de 3^e disposant de bonnes conditions physiques et répondant aux exigences de la formation. **Les lycéens ne peuvent pas candidater sur le palier 3^e.** Pour une demande d'entrée en 1^{re} Pro, prendre contact avec le ou les établissements d'accueil.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

cf. 17-1
calendrier
lycées
d'accueil

Constitution et transmission du dossier de candidature

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.



Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet**. L'extrait du casier judiciaire est à fournir au plus tard le jour des tests.

À partir du
10 mai

À réception des résultats

- Confirmation des choix dans le cadre du téléservice affectation (TSA) pour les élèves déclarés admis.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

cf. 17-1
calendrier
lycées
d'accueil

Information et constitution du dossier de candidature

- Dossier à compléter pour les candidats intégrant obligatoirement l'avis motivé du chef d'établissement.
- Communication des dates des réunions d'information organisées par les établissements d'accueil.

- **La présence à cette journée constitue une étape importante du parcours de candidature.**

Modalités d'organisation des entretiens (présentiel ou distanciel, selon le contexte sanitaire)

- Mettre à disposition un poste de travail avec accès internet au sein du collège pour permettre aux élèves de participer à l'entretien en distanciel, le cas échéant.

NOUVEAU

À partir du
28 mai

Vérification dans Affelnet-Lycée après réception des avis

- Élèves **admis** : **saisie du vœu en rang 1** pour entériner l'admission en accord avec les représentants légaux.
- Élèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu de 2^{de} pro métiers de la sécurité et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

cf. 17-1
calendrier
lycées
d'accueil

Réunion d'information (présentiel ou distanciel, selon le contexte sanitaire)

- Organisation d'une réunion d'information concernant les exigences et les spécificités de cette formation.

Modalités d'organisation des entretiens

- Pré-recrutement : entretiens suivi de tests sportifs, donnant lieu à un avis motivé sur le dossier de l'élève.
- Prévoir une organisation adaptée en fonction du contexte sanitaire (présentiel ou distanciel).

NOUVEAU

À partir du
03 mai

Transmission des avis aux établissements d'origine

- Justifier obligatoirement les avis « Réservés ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

12 mai
dernier délai

Transmission des avis au SAIO (cf. tableau excel)

- Envoi de la liste des candidats avec les avis formulés à l'issue du pré-recrutement pour information.

À partir du
28 mai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. tutoriel : module « Travail en commission »)



- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de la sécurité. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné s'il n'est pas positionné en rang 1.

RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour principal Affelnet-Lycée de la campagne 2021.